

ASSEMBLÉE NATIONALE

6 avril 2023

MESURES POUR BÂTIR LA SOCIÉTÉ DU BIEN VIEILLIR EN FRANCE - (N° 1070)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT

N ° 560

présenté par

M. Le Fur, M. Jean-Pierre Vigier, Mme Corneloup, Mme Valentin, Mme Périgault, M. Ray,
M. Brigand, M. Viry, Mme Gruet, M. Hetzel, M. Dubois, M. Bourgeaux, M. Taite, M. Breton,
M. Forissier, M. Seitlinger et Mme Anthoine

ARTICLE 3

À l'alinéa 17, après le mot :

« santé »,

insérer les mots :

« , d'un établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes ou d'un établissement d'hébergement pour personnes âgées ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Les confinements successifs de nos aînés lors de pandémie de Covid 19 nous a fait vivre un niveau de maltraitance institutionnelle inégalé.

Les syndromes de glissement se sont multipliés et la détresse des résidents et de leurs familles étaient terribles.

Cet amendement vise à fixé dans la loi le droit de visite en EHPAD et en EPHA.